

COMTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°37
Vendredi 24 février 2012

Secrétaire de mairie : Muriel TRAPATEAU

Secrétaire de séance : Yvon LE BRAS

Absents : Nathalie ABIVEN a donné pouvoir à Jean-Louis VIGNON et Yvan BRISHOUAL a donné pouvoir à François DANTEC.

Le compte-rendu du conseil n°36 est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal a tenu sa 37^{ième} séance sous la présidence du maire, Jean-Louis VIGNON et avec la participation du trésorier, M. Thierry ROCH.

Préalablement à l'examen des comptes administratifs, le maire rappelle que dans un environnement économique contraint, les dépenses 2011 ont été maîtrisées grâce entre autres à des efforts et des gains en matière d'énergie ou encore la non participation à certaines structures intercommunales. Parallèlement la hausse mécanique des valeurs locatives qui servent de base au calcul de la taxe d'habitation et la hausse, modérée, des dotations de l'Etat ont permis une augmentation des recettes de 4%.

I-Comptes de gestion et Comptes administratifs 2011

Après que le trésorier M. Thierry Roch ait rappelé que le compte de gestion est identique au compte administratif auquel sont ajoutées des opérations techniques et est validé par les services de l'Etat, Julien Poupon, adjoint aux finances présente les comptes administratifs au conseil.

➤ **Budget de la commune**

- Section fonctionnement

Dépenses :

les dépenses, en hausse minime de 0,33%, sont réparties de la façon suivante,

charges générales	188 034,91 € soit 26,7% du total
personnel	311 667,08 € soit 44,3%
gestion courante	138 704,68 € soit 19,7%
intérêts de la dette	50 351,26 € soit 7,2%
autres dépenses	14 912,23 € soit 2,1%

Recettes :

les recettes, en augmentation de 3,18% sont réparties comme suit,

produits des services	70 040,96 € soit 7,6% du total
impôts	425 775,00 € soit 46,6%
dotations de l'Etat	333 222,64 € soit 36,4%
autres fiscalités	66 219,15 € soit 7,3%
autres recettes	19 077,95 € soit 2,1%

La section fonctionnement dégage donc un solde positif 210 665,54 € qui, après remboursement des 191 081,14 € de la dette donne un autofinancement net de 19 584,40 €.

-Section investissement

Bâtiments et terrains : les dépenses sont de 42 866,82 €, la seule recette est une subvention de l'association des « Amis de Trévarn et du patrimoine » de 3 000 €. Ce poste est donc en déficit de 39 866,82 €.

Ecole : les dépenses s'élèvent à 12 377,73 €.

Voirie : malgré quelques travaux non réalisés les dépenses se montent à 127 794,90 €. Les recettes composées en quasi totalité de subventions sont de 35 743,70 €.

Le total des recettes de la section investissement se monte à 300 278,23 €. Après report du déficit 2010 augmenté de la dette et dépenses effectives de 2011, le total des dépenses est de 518 911,50 €. La section investissement est donc déficitaire de 218 633,27 €

En conclusion, l'excédent de fonctionnement de 210 665,54 € ne compense pas complètement le déficit de la section investissement de 218 633,27 €. L'exercice 2011 du budget communal est donc en déficit de 7 967,73 €.

➤ Budget Eau

Fonctionnement : les dépenses, essentiellement le personnel et l'entretien, se montent à 120 823,47 € Les recettes sont de 129 706,19 €. La section fonctionnement dégage donc un bénéfice de 8 882,72 €

Investissement : les dépenses sont de 51 477,06 € et après affectation de l'excédent 2010 et des différentes subventions et FCTVA, les recettes sont de 61 615,43 €. La section investissement dégage un excédent de 10 138,37 €

Au total le budget Eau est excédentaire 52 041,14 €

➤ Budget Assainissement

Fonctionnement : les dépenses se montent à 82 991,99 €. Les recettes sont de 103 983,84 €. La section fonctionnement dégage donc un bénéfice de 20 991,85 €

Investissement : les dépenses sont de 134 523,21 € (dont 85 353,97 € de déficit 2010) et après affectation de l'excédent 2010 et des différentes subventions et FCTVA, les recettes sont de 122 422,13 €. La section investissement est donc déficitaire de 12 101,08 €

Au total le budget assainissement est excédentaire de 8 890,77 €.

II - Affectation des résultats

Le maire propose au conseil les affectations de résultats suivantes :

- budget communal : 206 600,17 € à la section investissement 2012 et 4 065,37 € à la section fonctionnement.
14 votes pour.
- budget assainissement : 20 991,85 € à la section investissement 2012. 14 votes pour.
- budget eau : 41 902,77 € à la section fonctionnement 2012. 14 votes pour.

III - Analyse financière

Le trésorier, M. Thierry Roch présente l'analyse de la situation financière actuelle de la commune ainsi qu'une prospective.

En 2011 la dette de la commune s'établit à 1 226 872 €, soit 817 € par habitant. Cette dette est en forte baisse comme le montre quelques ratios : le ratio dette / produits est passé de 2,11 en 2007 à 1,36 en 2011, le ratio

dette / CAF est passé de 9,39 en 2007 à 5,82 en 2011 et enfin l'autofinancement courant est passé de 0,95 à 0,98 ce qui est une bonne valeur. Les charges structurelles sont très rigides : 0,48 % en 2007 et 0,49 % en 2011.

Si on regarde la période 2010 / 2016 la CAF s'élève à 5,96 % avant la mise en route de nouveaux projets. L'excédent cumulé sur la période 2012 / 2016 disponible pour de futurs investissements se monte à 367 000 €. Le trésorier rappelle que les recettes sont liées soit à l'emprunt, soit à la fiscalité. La commune peut agir sur la fiscalité locale à trois niveaux : les bases et taux d'imposition et les exonérations. Les marges de manœuvre sont étroites.

En conclusion, la situation financière est satisfaisante sans utilisation du levier fiscal mais les dépenses d'équipements sont restées faibles. L'endettement reste élevé et la capacité d'autofinancement réduite mais le désendettement est rapide du fait du remboursement du capital.

IV - Prise de compétence assainissement collectif par la CCPLD

Suite à la décision du conseil communautaire de prendre la compétence de l'assainissement collectif, les communes doivent se prononcer dans les trois mois. Une réunion d'information et de débat s'est tenue en mairie le 9 février, c'est pourquoi le Maire ne recommence pas les explications mais interroge les membres du conseil sur leurs réactions avant de passer au vote.

Jacques Beauchamp s'interroge sur les possibilités de choix qui resteront à la commune. Hervé Le Mens attire l'attention sur les conséquences, négatives pour certains, dont les habitants de Saint-Urbain, de la convergence vers des coûts moyens. René Raud pense que les surcoûts sont sous-estimés, regrette la perte d'autonomie et craint que la commune ne puisse pas s'opposer au transfert vers une structure privée. Julien Poupon regrette que les choix reviennent au conseil de la communauté qui n'est pas élu sur un programme contrairement aux conseils municipaux mais n'a pas d'inquiétude sur l'aspect financier. Enfin le maire réaffirme que la dimension intercommunale de ce type de service est incontournable.

Suite à ces déclarations, le vote a lieu :

- 11 pour
- 2 abstentions (Julien Poupon et Yvan Brishoual)
- 1 contre (René Raud)

V - Seconde station d'épuration

Le verdict est tombé, la seconde station ne fonctionnera pas avec des roseaux filtrants mais en boues activées (comme la première). Nos partenaires financiers sont donc contre la construction d'une nouvelle station sur le même type de fonctionnement que la première. Si le projet était néanmoins maintenu il ne serait pas subventionné. En conséquence, le projet sur le site de Kergoat est abandonné et la station actuelle sera agrandie.

VI - Achat d'un terrain pour la station d'épuration

L'agrandissement de l'actuelle station d'épuration nécessite l'acquisition d'une parcelle voisine. Le conseil autorise à l'unanimité le maire à négocier l'acquisition d'un terrain de 1,4 hectares avec l'actuel propriétaire M. Diverres. Avant confirmation par les domaines, la transaction est estimée à 10 000 € .

Il faut noter que l'achat du terrain de Kergoat est annulé.

VII - Questions diverses

- Recensement provisoire : le recensement est terminé. Avant confirmation par l'INSEE au mois de juin, la population de Saint-Urbain serait de 1 565 habitants. Le nombre des comptés à part qui était de 48 au précédent comptage est encore inconnu.
- Panne de la station d'épuration : entre le 11 et le 15 février la station d'épuration a subi un grave dysfonctionnement qui n'a heureusement pas eu de conséquence sur l'environnement grâce à l'action de

nos personnels et partenaires techniques. Le clarificateur ne fonctionnait plus (plus de vidange et risque de débordement). Il a fallu le vidanger en totalité pour trouver le coupable : un couvercle de pot de peinture qui n'était pas arrivé là par hasard. La station est protégée par une clôture de 2,5 m de haut ! Une plainte a été déposée. Cette vidange a été l'occasion de faire des travaux d'entretien anticipés par rapport au planning normal.

- Lotissement de Kersimon : un nouveau plan a été proposé avec une « placette » rectangulaire servant d'entrée commune aux 6 lots. Des améliorations sont encore attendues avant le dépôt du permis d'aménager. Des contacts ont été pris entre la CCPLD et le lotisseur pour l'affectation d'un lot à l'habitat social (loi SRU) mais n'ont pas encore abouti.
- Les associations : en ce début d'année Julien Poupon assiste aux assemblées des associations de la commune : Fleur de Mékong, bibliothèque, comité d'animation... Elles n'ont pas de problème majeur.
- Consommation d'énergie électrique : René Raud a compilé les factures pour tous les postes communaux de juin 2009 à septembre 2010 et présente la répartition des volumes et des coûts de la consommation des équipements communaux.

Source : EDF – Bilan annuel février 2011 – à la demande d'Hervé Le Mens

J'ai relevé chaque contrat individuel et je les ai regroupés par postes.

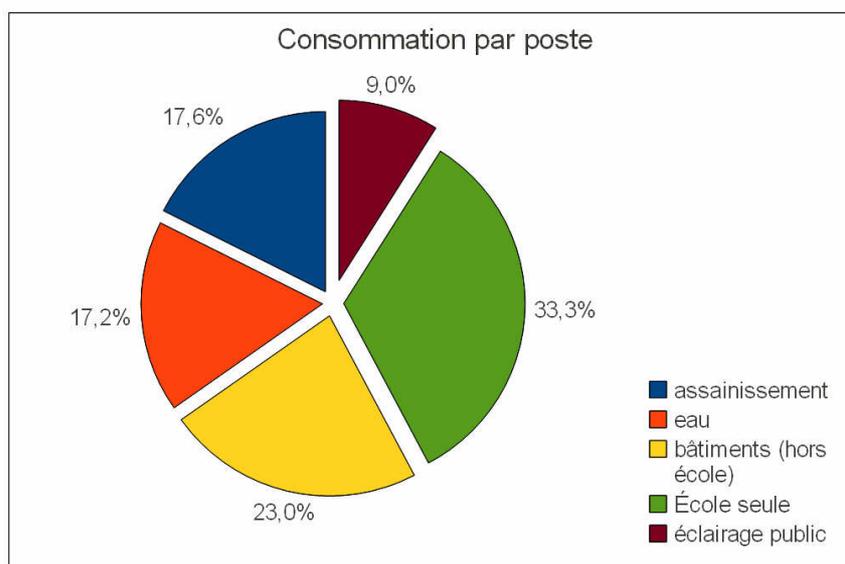
J'ai séparé l'école des autres bâtiments pour montrer sa consommation (et seulement la consommation électrique).

Le bilan indique les relevés entre début juin 2009 et fin septembre 2010, soit 16 mois, sauf pour l'école (tarif jaune) où les relevés vont du 01/01/2009 au 31/12/2010, soit 12 mois.

Tableau des consommations et des prix

Regroupement par poste	consommation en kWh	Consommation en %	prix TTC en €	prix TTC en %
assainissement	49698	17,6%	6486,62	17,4%
eau	48662	17,2%	6377,02	17,1%
bâtiments (hors école)	64928	23,0%	8555,49	23,0%
École seule	94200	33,3%	12552	33,7%
éclairage public	25316	9,0%	3292,28	8,8%
total	282804	100,0%	37263,41	100,0%

La consommation sous forme de graphique



VIII - Tour de table

- Hervé LE MENS évoque la dernière commission travaux élargie pour les tribunes du stade en présentant les différentes possibilités et les coûts associés. Les différences sont très importantes entre le simple remplacement des tribunes et la construction d'un ensemble complet avec tribunes, vestiaires, bar et club house. Les sommes vont de un peu moins de 30 000 € pour le plus simple à plus 380 000 € pour le plus «luxueux ». Et cela sans compter que l'association Naturvan exprime le besoin de disposer d'une salle pour ses activités et le stockage de son matériel. S'en suit un certain nombre de réactions, notamment de Sébastien Gallet et Jacques Beauchamp qui vont dans le sens d'une réflexion plus large sur l'évolution de nos équipements sportifs et associatifs et l'aménagement des environs du stade, Jacques évoquant même une salle polyvalente. Le maire, revenant sur l'analyse financière présentée plus tôt, rappelle que la priorité est la réfection et la mise en sécurité des tribunes. Pour sa part Rémi Le Berre rappelle en tant que président de l'ESM, qu'il n'a pas de demande particulière et en tant que membre de la commission que l'utilisation de la salle de motricité de l'école pourrait répondre aux besoins de Naturvan rapidement et sans frais.
- Sébastien GALLET évoque le projet de loi visant à augmenter « les surfaces à construire » de 30 %. Cela ne devrait pas avoir d'effet pour la commune, néanmoins le conseil a la possibilité de délibérer pour ne pas appliquer cette modification. Il a également rappelé que les trottoirs ne sont pas des routes.
- Pascale CORRE évoque l'opération portes ouvertes au foyer pour les CM1 et CM2 qui a eu un certain succès, certains enfants trop jeunes (moins de 11 ans) pour la MPT ont été orientés vers la passerelle. Les élections pour le nouveau conseil municipal des jeunes auront lieu le 25 mars, il y a déjà des candidats. Une rencontre sur le thème de l'adolescence et des conduites à risques est organisée le 29 mars à 20 heures à Ty an Holl par la MPT et la mairie avec la participation de la BPDJ (Brigade de prévention de la délinquance juvénile) et de Corinne Guillaume, psychologue spécialisée en adolescence. Enfin elle signale qu'il n'y aura bientôt plus d'enfants de Saint-Urbain inscrits à la micro crèche de Daoulas, ce qui conforte la décision du conseil de ne pas adhérer à celle de Loperhet.
- Bernard CORNEC regrette que les travaux sur la VC3 n'aillent pas plus vite. L'entreprise affirme qu'ils seront terminés pour la fin mars. Quelques aménagements restent à faire à Créach Balbé : pose des panneaux ainsi que de plots. Une grille d'évacuation doit être remontée.
- Julien POUPON annonce qu'une réunion sera organisée prochainement pour travailler sur la tarification de l'eau (notamment la dégressivité du prix du m³).
- Jacques BEAUCHAMP se félicite du succès de la classe de neige organisée par la MPT et réaffirme le bien-fondé de l'accord qui lie la commune à la MPT et cela même si le coût est important.
- François DANTEC fait le bilan sur l'action des 8 bénévoles qui ont expliqué aux enfants qui fréquentent la cantine comment trier les déchets pour le compostage. C'est un succès relatif car certains enfants ne semblent pas avoir bien compris. Mais cela a permis de constater l'importance du volume de nourriture gaspillée à chaque repas. Une action pour réduire ces gaspillages ou réutiliser les surplus est impérative.

Fin de séance à 23h30

Conseil n°38 le 23 mars à 18h00